

de grande taille et solidement bâti, il est passé peut-être un mauvais moment; mais il était de force à résister, et les éléments injurieux de la foule ne le clamaient même pas. « Qui, dit-il, avec plus d'énergie encore, je salue l'aigle, car c'est l'aigle qui nous a conduits à Vienne, à Moscou et à Berlin. » A cette apostrophe bonapartiste, qui témoignait au moins d'une certaine fermeté de caractère, la foule parut émue et ne trouva rien à répondre. Elle s'ouvrit d'elle-même pour laisser passer respectueusement celui qu'elle haïssait quelques instants auparavant. Toute opinion politique mise à part, le courage à toujours sur les foules, même les plus passionnées, un irrésistible ascendant; mais combien de conservateurs ont assez de sang-froid et de caractère pour tenir tête aux agitations populaires comme le passant bonapartiste qui relevait si vertement hier les insultes gratuites qu'on jetait au parti qui lui est cher?

« Ce bonapartiste n'était pas, au reste, le premier venu: c'est un de nos officiers supérieurs qui porte un des plus grands noms de notre armée. Vous vous expliquerez que je ne crois pas devoir vous le désigner autrement.

« La lettre de Mgr. Dupanloup à M. Gambetta, a produit parmi les hommes politiques une profonde impression: jamais hypocrisie ne fut mieux démasquée que ne vient de l'être par l'éminent prélat celui du parti radical. Le coup a porté, il faut s'en rapporter aux violences injurieuses dont la République française a rempli ce matin ses trois premières colonnes.

« Le désarroi est complet dans le camp communard; à la logique et inflexible argumentation de l'évêque d'Orléans, les amis de M. Gambetta ne savent opposer que des grossièretés et des injures. On s'importe moins certainement quand on se sent moins atteint; on est moins verbeux, moins fécond en tirades sonores et vides de pensées, quand on se croit plus fort et plus sûr de soi.

« N'eu-elle eu d'autre effet que de forcer M. Gambetta à prendre dans un accès de rage ce ton de violence haineuse qui caractérise si bien la jacobinisme, la lettre de Mgr. Dupanloup eût rendu un signal service au pays. Nous les entendons en fin dans leur vrai langage, les amis de M. Gambetta, et il n'est plus permis désormais d'ignorer comme ils parlent. Nous connaissons leurs sentiments et leurs idées; à coup sûr on ne retrouverait pas dans la collection du *Père Duchêne* et des plus violents organes de la Commune de morceaux qui sentent plus la haine du prêtre et de l'Eglise que le petit morceau que la République française a servi ce matin à ses lecteurs.

« Je ne veux pas dire que ce soit précisément un appel à un nouveau massacre des prêtres, quoique dans les masses de tels articles puissent être cependant compris ainsi; je constate seulement ce qu'il doit valoir de courage aux rédacteurs de la République française pour écrire de tels factums six mois après l'assassinat des martyrs de la Roquette. La France est cette fois durement avertie: si elle veut d'un digne héritier des Robespierre et des Danton, elle n'a qu'à porter au pouvoir M. Gambetta; à part la question de talent, elle ne sera pas trompée.

CANADA.

QUEBEC, 28 DECEMBRE 1871.

La Gazette de Montréal publiait, dans son dernier numéro, une description fort étendue de l'état des travaux sur le chemin de fer Intercolonial.

D'après les renseignements qu'elle nous fournit, plusieurs parties de cette grande voie seront terminées l'automne prochain, mais d'autres ne le seront que vers la fin de l'année 1873.

MM. Worthington, les entrepreneurs des deux premières sections sont d'avis que les rails seront posés l'été prochain. Le nivellement des premiers milles est achevé et la voie est terminée sur une étendue de 15 milles à partir de la Rivière-du-Loup. Ils ont construit deux ponts, l'un à ce dernier endroit et l'autre sur la rivière Verte. Les travaux sur la section suivante sont dans un état avancé, mais il reste encore à couper les masses de terre glaise des deux côtés de la rivière des Trois-Pistoles que traversera un pont en fer de six cents pieds.

Vient ensuite les 26 milles de chemin que MM. McDonnell se sont chargés de construire. Le chemin passe ici par un pays montagneux, aux environs du Bic, près des trois-cinquièmes de la voie sont terminés. On s'occupe cet hiver à percer des rochers, et il est probable que cette section sera aussi prête à recevoir les rails l'été prochain.

Les travaux de nivellement et de terrassement sont terminés sur la section suivante, qui a une étendue de 20 milles, et finit au chemin Métépehac.

Nous voici arrivés à la partie du chemin dont la construction offrait le plus de difficultés. MM. McDonnell, les entrepreneurs, avaient 300,000 verges de roc vif et 1,500,000 verges de terres à enlever. Un pont de 400 pieds de long traverse la rivière Métépehac sur cette section qui présente des pentes et des côtes considérables, vers les hauteurs qui séparent le Saint-Laurent de la rivière Ristigouche.

La section suivante qui finit à l'extrémité du lac Metapic sera terminée dans le cours de l'été. La précédente ne le sera qu'en 1873. Ici l'on a éprouvé de grandes difficultés à trouver de la pierre convenable. Depuis la Rivière du Loup jusqu'au point où nous sommes arrivés, sur une distance de 130 milles, le chemin passe à travers un pays

peuplé, et les entrepreneurs ont pu facilement trouver des travailleurs. Mais, à partir de ce point, le chemin traverse, sur un long espace, une véritable solitude, et il a fallu faire venir des travailleurs des différentes parties du Canada, et même de l'étranger. C'est ce manque de bras qui a retardé un peu l'ouvrage sur les deux sections suivantes dont les entrepreneurs sont M. Tuck du Nouveau-Brunswick, et M. McGreevy, d'Outaouais.

La section suivante n'a que 93 milles de long, mais elle est traversée par la rivière Ristigouche sur laquelle il faudra jeter un pont de fer long de 1200 pieds. Les tubes de ce pont seront placés sur les piliers en 1873.

Ce sont MM. Berlinguet et Cie. qui ont entrepris de mener à bonne fin les travaux sur les 45 milles qui suivent. Ils ont éprouvé beaucoup de difficultés à se procurer de la pierre et des hommes. Malgré cela, ils ont poussé l'ouvrage avec vigueur et le chemin pourra recevoir les rails l'été prochain.

MM. Bertrand et Cie. qui sont les entrepreneurs pour les deux autres sections voisines ont eu à percer d'énormes masses de roc vif. Leurs travaux sont à peu près terminés sur les premiers 21 milles, et seront finis au mois de juillet. Mais l'ouvrage n'avance pas aussi rapidement sur les 12 milles qui terminent leurs deux sections. Dans cette dernière partie, se trouvent trois rivières et une foule de ravins. Il faudra donc construire des piliers de ponts assez considérables et plusieurs pontons (culverts). Les deux principales rivières qui traversent cette section sont la Tête-à-gauche et la Nipissiqui. On pense que les travaux de maçonnerie seront terminés à la fin de 1872.

Les plus grands travaux sur toute l'étendue de la ligne se trouvent sur la rivière Miramichi, dont les bras se séparent par une île d'un mille de long seront traversés par deux ponts de 1200 pieds chaque. On a creusé le lit de la rivière jusqu'à une profondeur de 40 pieds, afin de trouver une base solide pour y asseoir les piliers de ces ponts, mais en vain. Il a fallu recommencer les travaux par un autre endroit et l'on a réussi à trouver une assiette solide pour les piliers, mais ces ponts ne seront pas terminés avant 1873. Il faudra donc attendre leur parachèvement avant d'ouvrir l'Intercolonial au commerce. Les 61 milles qui viennent ensuite passent à travers une contrée boisée, sans chemins. Il en résulte que les travaux avancent lentement, mais la voie sera prête au commencement de 1873. Cette partie du chemin se termine à Moncton, où elle touche au chemin *European and North American*, qui va de Saint-Jean à Shediac. C'est à Moncton que l'on construira les ateliers de l'Intercolonial. Ils coûtent \$125,000 et seront les plus considérables de l'Amérique.

Entre Painessee et la rivière Missisquoi, distance de 35 milles, le chemin est terminé et ouvert au commerce. Les commissaires ont fait l'acquisition de cette voie dont la construction a été commencée par le Nouveau-Brunswick, et qu'on appelle *Eastern Extension*. Entre Missisquoi et Amherst, le chemin est aussi terminé sur une espace de 8 milles. Les rails seront posés au mois de mai sur les deux sections suivantes, dont l'une est de 27 milles et l'autre de 24. La partie du chemin qui va de là à Truro présente des difficultés de construction énormes. C'est à ce dernier endroit que l'Intercolonial se soude aux chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse.

En résumé, le chemin sera ouvert au commerce à la fin de l'automne prochain, de la Rivière du Loup à Métis, distance de 90 milles, et de Painessee Junction à Truro, distance de 117 milles, en tout 207 milles. Des rails seront posés sur plusieurs autres parties, et rien ne nous empêche de croire que les convois parcourront cette grande voie d'un bout à l'autre dans l'automne de 1873.

Si nous n'avons pas répondu, hier, à M. le Dr. Simard, c'est que nous ne voulions, au paravant, nous assurer qu'on ne nous avait pas mal renseigné.

M. Edouard Demers, le secrétaire de l'Orateur, était dans la galerie des dames et nous autorise à dire qu'il a entendu M. Simard proférer les mots que nous avons mis dans sa bouche.

De plus, M. Louis Fortier, l'un des employés de la chambre, ayant entendu une personne pousser les mêmes cris au même endroit, et ayant demandé son nom à son voisin qui le connaissait bien, celui-ci répondit que c'était le Dr. Simard.

Nouvelles Générales.

L'hon. M. Langevin est arrivé, à midi d'Outaouais.

M. Hamilton, a été élu député de Prescott.

Par erreur, le Journal du 22 disait que c'était le Protonotaire des Trois-Rivières qui était accusé de péculat. Nous aurions dû dire le député Protonotaire.

Unification Internationale de

Le 29 novembre dernier, M. R. S. M. Bouchette, commissaire des douanes, traitait cette grave question d'économie politique à une séance de l'Institut Canadien Français d'Outaouais devant un auditoire aussi nombreux que choisi et qui a su parfaitement apprécier la valeur de ce beau travail. On sait que M. Bouchette était en 1867, l'un des commissaires Canadiens à l'exposition de Paris. Il avait pour mission d'étudier les questions douanières dans nos relations commerciales avec certains pays, et aussi la question des poids et mesures « la seule à laquelle nous pouvions prendre part dans un congrès des nations, la question impé-

riale des monnaies ne paraissant pas du ressort d'une simple province de l'Empire dont les attributions politiques, comme colonies, étaient nécessairement « bornées. » Toutefois, précisé « est » l'époque fixée pour la réunion des délégués à la conférence monétaire, l'acte de l'Amérique Britannique du Nord prenait force de loi, (1er juillet, 1867), et une clause de cet acte autorise le gouvernement canadien à faire l'acte monétaire et à faire des lois pour le règlement de la question monétaire. La mission assignée à M. Bouchette traitait de cette coïncidence heureuse une importance toute nouvelle qu'il sut mettre à profit, comme on le verra tout à l'heure.

La conférence dont nous allons faire une succincte analyse ne traite que de « l'Unification Internationale des monnaies. » Cette uniformité si désirable à une époque où la vapeur et l'électricité multiplient tous les jours à l'infini les relations des différents peuples est une pensée essentiellement française qui date de l'établissement du système métrique décimal, par la loi du 7 avril 1795. Depuis lors, elle a préoccupé les économistes les plus habiles de différents pays; mais la base du mouvement actuel vers sa réalisation est la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Monsieur de Parieu, membre de l'Institut et Vice-Président du Conseil d'Etat, représentait la France à la réunion des commissaires plénipotentiaires dont les signatures sont apposées à ce traité remarquable.

M. de Parieu est l'auteur de savantes études, sur la question monétaire publiées dans diverses revues françaises en traitant l'*Revue Contemporaine* et le *Journal des Économistes*, et il fut l'âme de cette grande mesure. L'article 12 de la convention de 1865 prescrit que « le droit d'accession à la présente convention est réservé » à tout autre Etat qui en accepterait les obligations et qui adopterait le système monétaire de l'Union, en ce qui concerne les espèces d'or et d'argent.

On est porté à croire, au premier abord que plusieurs nations s'empresseraient d'adhérer à un traité qui offrait tant d'avantages au commerce. Mais il n'en fut rien, et pourquoi? Deux causes principales sont attribuées à cette réserve: 1. La coexistence, dans presque tous les pays, sauf l'Angleterre et le Portugal, de deux étalons pour les monnaies, l'étalon d'or et l'étalon d'argent; 2. les difficultés que présente la détermination de l'unité de monnaie internationale. Des résolutions proposées à la convention de 1867 par M. de Parieu, et adoptées à la presque unanimité des délégués d'environ vingt gouvernements divers, rejettent l'étalon d'argent pour adopter l'étalon d'or au titre de 9 dixièmes de fin. Quant à l'unité de monnaie internationale, la même convention décida qu'elle ne saurait être émise qu'à un système nouveau, mais qu'elle devra s'appuyer autant que possible sur les systèmes existants.

La question faisait ainsi un grand pas, et le Canada, on va le voir, devait bientôt sa part de co-opération vers la solution du problème. Dans une entrevue avec monsieur de Parieu, monsieur Bouchette obtint les renseignements les plus précis sur l'état de la question, et il en fit part au chef de la commission canadienne l'hon. Thos. D'Arcy McGee, alors ministre de l'Agriculture à l'initiative duquel nous devons plusieurs clauses de la remarquable loi concernant le système monétaire, sanctionnée le 22 mai 1868. La septième clause de cette loi a pour objet de rattacher le Canada à une mesure proposée par M. Sherman au Sénat de Washington et tendant à l'application du système d'union tracé dans les procès-verbaux de la conférence de Paris. Cette clause est citée par monsieur de Parieu, dans un article sur la « Question Monétaire » (*Revue Contemporaine*, vol. 63, page 664, puis le savant économiste ajoute:

« On le voit, le gouvernement du Canada a vu de suite la proposition Sherman, une fois adoptée par le Sénat et la Chambre des représentants de Washington, il suffirait d'une loi de l'autorité exécutive pour l'appliquer dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, et que le pouvoir exécutif soit autorisé à agir en ce cas sans une convocation législative.

Le gouvernement du Canada est le premier qui ait accédé aux termes de la convention monétaire de Paris. Cette initiative fut l'occasion d'une lettre écrite par M. de Parieu à M. Bouchette. Cette lettre est si justement flatteuse pour notre pays qu'on nous saura gré de la reproduire *in extenso*:

« Paris, le 29 mai 1868.

« Conseil d'Etat.

« Cabinet du vice-président.

« Monsieur,

« Je vous remercie de votre gracieux souvenir et des bonnes nouvelles que vous me donnez du mouvement d'unification monétaire auquel je m'honore d'avoir donné quelque impulsion depuis 1865.

« Le Canada est un de ces pays intermédiaires sur lequel il semble que trois civilisations, anglaise, française et américaine, se donne pour ainsi dire la main.

« Il fera tourner cette situation au profit d'un utile rapprochement s'il est un des premiers à réaliser les principes de la conférence monétaire internationale que j'ai été heureux de voir citer dans l'art. 7 du bill que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

« Il m'est permis d'espérer que vous serez assez bon pour me tenir au courant de l'issue donnée à ce bill intéressant.

« J'ai mis hier à votre adresse un opuscule que j'ai publié le mois dernier sur la question à laquelle vos précieuses et honorables sympathies sont acquies.

« Si vous avez le temps de le parcourir, vous verrez, par l'épilogue que l'unification monétaire n'est pour moi que le premier acte d'un *drame conciliateur* dont j'ai essayé de dessiner le second acte, au moins, en formulant le plan d'une confédération de législation commerciale.

« Si ces deux actes s'accomplissent, ils auront une suite que nos enfants verront se développer et qui tournera au bonheur de l'humanité, il faut l'espérer.

« Je vous prie de croire, etc.,

« E. DE PARIEU.

Depuis 1868, plusieurs autres gouvernements se sont préoccupés de la question monétaire et nul doute que, le calme se faisant à l'horizon politique, elle recevra,

dans une période assez courte, la solution qu'elle mérite. Il est même permis d'espérer que cette solution amènera l'accomplissement du second acte de ce *drame conciliateur* dont parle M. de Parieu et que M. Bouchette faisait pressentir dans le passage d'une conférence sur les poids et mesures, lue devant la « société Littéraire et Historique de Québec, » au mois de mars, 1863:

« Je me demande s'il ne serait pas possible que les nations adoptassent deux systèmes des poids et mesures, l'un ayant le caractère international et applicable au commerce étranger, l'autre adapté au génie et aux habitudes de chaque peuple en particulier, ce qui ne dérangerait pas les poids et mesures du commerce intérieur dont le changement présente toujours des obstacles presque insurmontables. Les étalons du commerce international pourraient ainsi être distingués des étalons du trafic local de même que le droit des gens (*Jus gentium*) est distinct du droit civil (*Jus civile*). L'intelligence et l'instruction des hautes classes commerciales, dans toutes les parties du monde, rendraient probablement facile la réalisation de cet objet, et procureraient au commerce ce langage universel que l'on pourrait lire et comprendre chez toutes les nations civilisées, comme les notations de la musique, la nomenclature de la botanique et les termes de la science.

UN AVERTISSEMENT.

Le feu continue sur Mgr. Freppel. Il n'est lion ni rat de presse rouge qui ne veuille donner. Les rats sont plus acharnés que les lions. Ils opèrent la sortie en masses profondes et torrentielles que M. Mottu réclame contre les Prussiens, et qui manqua, Mottu en tête. L'évêque d'Angers leur fait presque néglier l'évêque d'Orléans. La lettre à M. Gambetta, où le mépris leur est si peu dissimulé, les irrita; mais l'avisement aux municipalités d'Angers les exaspéra. On voit par là que le mot d'ordre est de ruiner les écoles religieuses, et non pas de soutenir la gloire de M. Gambetta. Depuis qu'il mugissait avec la bourgeoisie, le prince Léon périllait. Dans son peuple, on commença à appeler Monsieur D'Orléans, et l'on dit que son étoile était attachée à Pipe-on-Bois, comme celle du premier Napoléon à l'intermédiaire Josephine.

Donc, le tonnerre gronde, mais il ne semble pas que les évêques soient beaucoup foudroyés. Ni l'honneur du sacerdoce, ni celui de l'évangile ne sont contaminés, parce qu'un missionnaire est aboyé, hné, mordu, mangé même par les hommes ou par les bêtes. On a assez insulté les évêques de la Commune avant de les assassiner. Le Père Ollivaint s'est entendu reciter tout Vermeersch et tout Hugo. Qu'est-ce que cela? L'introduction d'une cause de canonisation. Le chemin des gémonies, nous l'appelons le chemin de la croix. La postérité catholique prierait saint Pierre Ollivaint et ses compagnons.

Sauf la douleur qu'en peut ressentir leur charité, qu'importe à de nobles évêques qui remplissent leur devoir d'être invectivés par les ouvriers lettrés de Pacho ou du grand chef D'Orléans? Mais il leur importait extrêmement de démontrer l'incapacité intellectuelle de cette tourbe devenue si puissante par l'absence de principes et de courage civil qui caractérise notre temps.

Nous avons lu cinquante articles sur l'avertissement de Mgr. Freppel. Rien ne s'élève au dessus des phrases que nous avons citées: pas une pensée, pas un mot; toujours le même aboiement féroce ou le même ricanement imbécile. Il y a le petit crevé de cabaret et de cabinet de lecture, comme il y a le petit crevé de boudoir. C'est le même génie; seulement l'un se fait manger et l'autre cherche à manger.

M. Sarcey a-t-il senti cette pénurie et s'est-il flatté d'y pourvoir? Il n'est pas rouge, mais il est voltairien, ce qui le rapproche. De plus, il est athée, s'il faut l'en croire. Voltairien et athée, c'est le témoignage qu'il rend de lui-même. Enfin, son désir d'un beau combat, soit de voir toute l'athée française faire si piteuse mine autour d'un seul évêque, M. Sarcey précipite sa masse sur Mgr. Freppel.

La masse de M. Sarcey, cela n'est pas rien, dans l'idée de M. Sarcey. Il dit: C'est moi! Il joue les Caussidière, se déboulonne, pose sa main sur l'épaule du lecteur et place par ci par-là un *sacré* bleu!

Il est osé. On l'a vu se permettre même du bon sens, soutenir le droit d'aller à la messe, faire l'éloge des ignorants et même jusqu'à l'éloge des jésuites, sacré bleu!

Avec cela, il ne manque pas de tout talent, mais il s'en fait accroire lorsqu'il se persuade que Mgr. Freppel est à sa portée, et que sur un pareil s'jet, voulant rester dans les thèses de Pacho, il peut s'élever au-dessus de Pacho. Il a trouvé tout juste les raisons et l'art de Pacho.

Il commence par dire qu'il ne connaît pas Mgr. Freppel naturellement; qu'il ne sait pas si Mgr. Freppel a fait des livres, qu'en tout cas il ne les a pas lus. Voilà des particularités bien gênantes pour Mgr. Freppel, et bien glorieuses pour M. Sarcey!

En les contant au public, M. Sarcey veut sans doute insinuer qu'il est de sa délicate nature de fuir les prêtres et de les juger sans les entendre. C'est une longueur. A lire, on devine tout cela naturellement, et l'on conçoit même qu'il s'en vante; mais l'on voit aussi qu'il a tort de se vanter. Quelques relations avec ses livres, savants, et bien faits, lui apprendraient des choses qui ne lui nuiraient pas. En attendant mieux, il serait premièrement convaincu que Mgr. Freppel est un écrivain incomparablement plus correct, plus élégant et plus intéressant que M. Sarcey et devant lequel M. Sarcey ne saurait absolument tenir sur n'importe quel honnête terrain.

M. Sarcey ajoute que Mgr. Freppel a voulu « faire parler de lui. » C'est une raison de Pacho et de tous les autres. Sa valeur nous échappe. Aux yeux de Pacho, de M. Sarcey et de tous les autres, c'est donc un crime de vouloir faire parler de soi? et Pacho, et tous les autres, et M. Sarcey lui-même ne donnent-ils de leurs nouvelles qu'à dessein de se faire oublier? En tous cas, Pacho, M. Sarcey et tous les autres doivent reconnaître qu'au moins Mgr. Freppel n'a pas manqué son coup. Il a su les con-

traindre à le seconder; ils sont là pour parler de lui, et désormais lorsqu'il voudra élever la voix il éveillera l'écho. C'est un résultat que M. Sarcey n'obtient pas toujours lorsqu'il parle pour son compte.

Le troisième argument de M. Sarcey vient encore des Pacho. C'est la candidature de l'évêque d'Angers aux élections de Paris, où dit-il, Mgr. Freppel se laisse porter comme libéral. Ceci va trop loin, et n'est plus une simple erreur d'esprit ou de jugement. Mgr. Freppel fut porté et fut accepté dans l'Union de la presse comme évêque. L'on prit sans doute en considération sa haute intelligence, sa qualité d'ancien habitant de Paris, son caractère honorable et courageux, mais on considéra surtout sa dignité de prêtre, qui faisait de cette candidature une protestation aussi noble que logiquement contre les meurtres sacrilèges qui venaient de déshonorer la ville.

Si quelques journaux dits libéraux portèrent la liste où se trouvait le nom de Mgr. Freppel, et où se trouvait aussi le nom de M. le pasteur Pressensé, ils le firent sans y mettre plus de conditions que nous n'en fîmes nous-mêmes. Ils acceptèrent l'évêque comme nous le pasteur. Dans ses dignes remerciements au comité qui le désignait, Mgr. Freppel ne prit aucun engagement qu'on lui puisse reprocher aujourd'hui, et n'eût jamais accepté le mandat impératif. Un évêque a toujours fait sa profession de foi et n'en a pas d'autre à faire. Là-dessus on le prend ou on le laisse. Ceux qui le prirent quoique évêque pensaient sans doute alors, comme eux, que le temps n'était pas encore venu de ressusciter Raoul Rigault et de remettre Paris aux Ganymesdes et aux Hébes qui versent le pétrole.

S'ils pensent aujourd'hui que mieux vaut tuer les prêtres que les honorer, et qu'un député comme M. Bonvalet ou M. Mottu est préférable à un député comme Mgr. Freppel, ce n'est pas à celui-ci d'en rougir plus particulièrement que nous, nous nommés par un choix personnel et réfléchi et qui le voulons jusqu'à donner dans ce but notre suffrage à tant d'autres, nous avons la joie de le trouver parfaitement d'accord avec lui-même et avec nous. Il déploie ce courage civique, ce grand courage de la raison et du droit que nous attendions de lui. Nous ne doutons pas que les conservateurs intelligents qui peuvent exister dans Paris ne fissent tout leur homme, beaucoup plus que ne sauraient jamais l'être ou M. le pasteur Pressensé ou le bon vieux Polonais Wolowski.

Telles sont les raisons de M. Sarcey contre Mgr. Freppel; il y en a une dernière, à laquelle nous ne touchons pas, parce qu'ayant davantage l'air d'être une raison, elle n'est au fond qu'un mensonge. Nous l'attribuons simplement à l'inattention du critique. Il suppose que le conseil municipal peut à son gré exclure les écoles religieuses de la subvention fournie par le fonds public. C'est l'interprétation brutale de la loi et la négation brutale de l'équité et de la liberté, contre laquelle s'élève l'éloquente protestation épiscopale.

Mgr. Freppel établit que quinze cents enfants fréquentent actuellement les écoles des frères. Il demande aux conseillers municipaux s'ils excluent du budget municipal la moitié de la population, et ce qui les autorise à l'accorder qu'aux uns et à tous, puisqu'il est fourni par tous? Voilà les questions auxquelles il faut répondre si l'on veut contester. Or, c'est un honneur que la contestation de M. Sarcey ne se fait pas, lorsqu'elle allègue ou que M. Sarcey naturellement ne connaît pas Mgr. Freppel, ou que Mgr. Freppel veut faire parler de lui, ou que l'évêque et les pauvres contribuables doivent subir le bon plaisir du conseil municipal rouge, voltairien et athée.

Pour conclure, nous comparons M. Sarcey à un fort ballon captif, fortement peinturluré aux trois couleurs de Joseph Prudhomme, et qui, très-content de lui-même, s'entonne plein joti et libe, se tient sans cesse un discours caressant; je me suis posé à cette hauteur, je me suis élevé à cette hauteur, je me suis donné cette belle couleur, je suis bloc et je vole où je veux par les airs.

Il s'abuse. Parce qu'il se dandine au bout de son câble, il a tort de croire qu'il vole. Il ne tient pas assez compte du vent qui le pousse et de la médiocre puissance des gaz dont il est gonflé. Jamais ces gaz ne rompront la corde qui le fixe au niveau des gouttières ni ne résisteront aux vents qui le forcent à cogner les murs, et toujours, lorsqu'il heurté ces solides, il subira des lésions et des fuites qui le dégonfleront sensiblement.

Il a témoigné plus d'une fois le désir de n'être pas vulgaire, et il est ionable en ce point; mais pour n'être pas vulgaire, il faut oser être juste, et pour oser être juste, il faut n'être pas athée. Joad dit d'abord qu'il croit en Dieu; c'est ce qu'il faut pour arriver à n'avoir pas d'autre crainte. M. Sarcey, ne craignant pas Dieu, craint l'homme qui s'arrête devant le kiosque et qui tire trois sous de sa poche pour avoir sa ration quotidienne de libre pensée. Il faut lui donner à manger du prêtre et lui verser du mépris, sinon cet homme ira se pourvoir ailleurs. On brave les fuites de gaz, et on le sert.

Triste manière de faire parler de soi.

LOUIS VEUILLOT.

LA MESSE DE MINUIT.

De media tempora noctis erat. OVIDE.

Sous le clocher attitré perla dans le nuit sombre, L'airain murmurant au vent ses sanglots d'orbes, Heure pleine de deuil, de larmes et d'oubli, Heure mystérieuse où les rêves sans nombre, Effleurent les fronts purs de leurs essaims dorés.

On entend dans les chœurs les souffles des cantiques, Les hymnes et les chants solennels et joyeux. (Régnes, l'Eglise est comble au soir de ses fêtes, l'âme au des parois pourpre et des arceaux gothiques, Prières et parfums s'envoient dans les cieux.)

La Justice du Ciel n'est pas toujours sévère, Invocations au Seigneur tout puissant, Proue. En vain le Sage et sa raison austère, De cette heure fatale ont sondé le mystère, Ils ont trouvé la mort, le doute et le néant.

La nuit serene et pure, aux ailes argentées, Surmonte de clous d'or ses feux bleus rois, Qui règle votre course, étoiles chéantes? Et vous dans l'air des terres habitées, Des mondes voltigeant dans les cieux infinis?

Les choses du passé durent d'une loi sévère, A quel bon éveiller les esprits envoies? Les peuples et les rois suivent la loi chimère, Ce siècle sans foi, sans grandeur, sans prière, Souffle le dard de ses courants aigres et déçues.

On sent les conquérants de l'Europe à Paris, Les rois de l'Europe à Paris, leurs gloires ont passé, Babylone et Memphis, Rome, Athènes et Sparte, Alexandre et César, Turcs et Bonaparte, Tous ces rois ont couvert les cieux de leur passé.

Il faut croire et prier, Dieu son armée immense, Au front du Golgotha le Christ a décerné Une main se sent et pleine d'espérance, Un mot en l'air, l'âme s'élève, la prière, Le droit coulant de l'immortalité.

EDOUARD HUCOT.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

DEPÊCHES D'AFRIQUE

ANGLAETERRE.

Londres, 27 déc. H. P. M.
Le bulletin de Sandham, de midi, annonce que Son Altesse a passé une nuit calme, mais que la convalescence est retardée par une affection douloureuse au-dessus de la hanche gauche, accompagnée d'une indigestion fébrile. L'état du Prince ne donne aucune inquiétude, mais la lenteur avec laquelle il se rétablit inquiète tout le monde. On espérait qu'il pourrait partir avant la fin des fêtes et l'on avait fait des préparatifs pour des réjouissances publiques. La reine retourne à Sandham aujourd'hui.

Le vapeur de la maille du Cap de Bonne Espérance est arrivé et apporte des nouvelles de l'annexion du territoire africain aux domaines de l'Angleterre. La nouvelle que le traité avait été définitivement conclu a causé beaucoup d'excitation. M. Bland, président des États Libres, a publié une protestation formelle contre le transfert des champs de diamants à la Grande-Bretagne.

De grandes découvertes d'or ont été faites dans la République Transvaal, et y ont attiré beaucoup d'aventuriers. Les chercheurs de diamants abandonnent leurs recherches pour les mines d'or. La ville de Cap Town est remplie de chercheurs de fortunes qui vont et viennent.

DEPÊCHES DE CE MATIN.

ANGLAETERRE.

Londres, 21 déc.
Des dépêches de Shanghai annoncent que le gouvernement de la Chine a résolu de suivre l'exemple du Japon, et d'envoyer des jeunes gens en Angleterre et dans les États-Unis pour y être instruits dans les écoles de ces deux pays.
La reine Victoria s'est rendue à Sandham, cette après-midi, dans un train spécial.

FRANCE.

Paris, 27 déc.
Le ministre de l'Intérieur propose de rendre plus rigoureux les règlements qui entrent en la presse. On compte que le projet du ministre est approuvé par le Président et que les journaux les plus violents vont en ressentir bientôt les effets.
M. Goulard, le nouveau ministre français en Italie, partira pour Rome, le 10 janvier.
Le projet d'impôt sur le revenu a de nouveau été discuté aujourd'hui dans l'Assemblée nationale.

Le ministre des finances a parlé contre la mesure qu'il a appelée arbitraire et inconstitutionnelle. L'orateur a été lord Brougham et le président Grant à l'appui de ses remarques. En parlant de l'Angleterre, le ministre a dit qu'elle ne suivait les principes de la liberté dans le commerce que la loi n'y a pas de compétition.

La mesure dont M. Wolowski traitait le promoteur a été rejetée par une grande majorité.
Les dames de Strasbourg ont organisé un comité pour recevoir des souscriptions destinées à payer l'indemnité à l'Allemagne.

ITALIE.

Rome, 27 déc.
Le cardinal Soso, évêque de la Palestine et vice-chancelier de la Sainte Église Romaine, est mort. Il a été élevé au cardinalat en 1837 et est mort à l'âge de 78 ans.

FAITS DIVERS.

—Pendant la tempête de dimanche matin le toit de la prison de Montigny a été enlevé. Le vent a fait beaucoup de dégâts dans cette paroisse. Plusieurs granges ont été renversées, d'autres ont eu leurs toits enlevés; les arbres ont surtout beaucoup été mutilés par la tourmente.

—On estime à \$50,000 la perte causée par l'incendie qui a éclaté mardi soir chez MM. Guay et Co. Le fonds de commerce de ces derniers est assuré pour \$15,000, et \$10,000 à l'assurance Liverpool and London and Globe, et \$5,000 à l'Éna. La perte éprouvée par M. Hall est aussi couverte par une assurance. L'ancien Hôtel Russell a souffert quoique peu, mais il est assuré à la Royale. Le prévet des incendies va commencer incessamment une enquête soignée pour chercher à découvrir l'origine de cet incendie, le plus désastreux que nous ayons eu depuis longtemps.

—Sara Gaudreau, Philibert Fournier et Louis Gaudin, de Saint-Pierre de Charlesbourg, ont confessé qu'ils vendaient des boissons alcooliques sans licences et ont été condamnés à l'amende ordinaire ou trois mois de prison.

—La réunion annuelle de la société d'agriculture de la cité de Québec a eu lieu, hier, sous la présidence de J. K. Boswell, écuyer. F. W. Gray, écuyer, a été nommé secrétaire.